



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1356

Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1356 - PROGRAMMATION PEDT TEMPS SCOLAIRE -  
ATTRIBUTION DES CLASSES DECOUVERTES AVEC  
NUITEES POUR LA PERIODE DE JANVIER A DECEMBRE  
2022 ET INSCRIPTIONS BUDGETAIRES (DIRECTION DE  
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire, la Ville de Lyon a mis en place dès 2003 un dispositif de soutien financier aux départs en classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques de la Ville de Lyon.

Encourager le départ en classe découverte s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet éducatif lyonnais dans la mesure où ces séjours permettent :

- de vivre la classe différemment et d'encourager le développement de l'autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble ;
- de contribuer à l'ouverture et à l'épanouissement de l'enfant par la découverte, dans le cadre d'un temps fort, d'un milieu autre que celui où il vit ;
- d'encourager une approche plus transversale des apprentissages centrée notamment sur l'expérimentation et la manipulation.

Le projet de classe découverte, portée par la coopérative scolaire de l'école, s'inscrit dans le projet de l'établissement et s'intègre au projet pédagogique porté par l'enseignant de la classe.

Le dispositif de soutien financier, proposé par la Ville de Lyon, offre la possibilité de départs en classes découvertes de 2 à 5 jours en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants.

Par ailleurs, le soutien financier est défini au regard des 4 forfaits déclinés selon la classification des écoles. Leur mise en œuvre vise à permettre une meilleure équité dans la répartition du soutien financier apporté par la Ville aux projets de départ en séjours « libres ».

Pour rappel, le calcul des catégories des écoles prend en compte la proportion d'enfants dont les familles ont un quotient familial municipal dit Q1/Q2 au regard de l'effectif total de l'école.

<b>Taux de Q1/Q2 actualisé en décembre 2019</b>	<b>Catégorie des écoles</b>
< 30 %	<b>A</b>
Entre 30 et 50 %	<b>B</b>
Entre 50 et 75 %	<b>C</b>
> 75 %	<b>D</b>

Pour les classes découvertes, le principe d’attribution est celui d’un forfait par classe correspondant à chaque catégorie d’école détaillée ci-dessus.

Catégorie école	Forfait / classe
<b>A</b>	1 500 €
<b>B</b>	2 200 €
<b>C</b>	2 800 €
<b>D</b>	4 000 €

A noter que, pour les classes découvertes impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances selon le nombre de jours et nombre de classes du séjour réalisé (séjour de 2 jours : 20 €/pour le séjour / séjour de 3 jours : 40 €/ séjour de 4 jours : 60€/ séjour de 5 jours : 80 €).

Malgré la crise sanitaire du Covid-19, la Ville de Lyon souhaite pouvoir poursuivre son soutien à ces projets fédérateurs bénéfiques pour les enfants, d’autant plus dans la période actuelle. Les projets pourront démarrer à partir de janvier 2022, sous réserve de conditions sanitaires favorables.

**Les classes découvertes (séjours avec nuitées) : séjours « libres »**

Pour la période de janvier à décembre, 42 projets au bénéfice de 105 classes de cycles 2 et 3 seront financés pour permettre le départ d’environ 2 625 enfants.

105 classes en séjours « libres » (tableau n° 1), pour un montant de 261 300 € de subventions et 7 180 € de vacances.

**Tableau n° 1 : Attributions Séjours « Libres » 2022 (subventions et vacances)**

Code postal	Catégorie école	Coopératives scolaires concernées	Titre action	Total nombre de classes accordées	Nb de jours	Attribué vac VDL	Attribué sub VDL	Code tiers
69001	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE MICHEL SERVET	Séjour découvertes	1	5	80 €	2 200 €	PA0467
69001	B	ECOLE PRIMAIRE TABLES CLAUDIENNES	Séjour découvertes	2	5	160 €	5 600 €	OC0201
69002	B	ASS SPORTIVE SCOLAIRE ALIX (ELEMENTAIRE ALIX)	Séjour découvertes	3	5	240 €	6 600 €	AS0569
69002	C	ECOLE GERMAINE TILLION OCCE	Séjour découvertes	2	5	160 €	5 600 €	031467
69002	C	OCCE ECOLE LUCIE AUBRAC	Séjour découvertes	1	4	60 €	2 800 €	AS0462

Code postal	Catégorie école	Coopératives scolaires concernées	Titre action	Total nombre de classes accordées	Nb de jours	Attribué vac VDL	Attribué sub VDL	Code tiers
69002	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE MICHELET	Séjour découvertes	4	5	320 €	8 800 €	OC0414
69003	B	ASSOCIATION SPORTIVE ANATOLE FRANCE (ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE)	Séjour découvertes	3	4	180 €	6 600 €	AS0485
69003	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE CONDORCET	Séjour découvertes	2	3	80 €	4 400 €	OC0204
69003	B	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND	Séjour découvertes	3	5	240 €	6 600 €	UN0218
69003	B	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND	Séjour découvertes	3	3	120 €	6 600 €	UN0218
69003	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE PAINLEVE	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	OC0345
69003	B	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE REBATEL	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	012162
69003	B	ECOLE PRIMAIRE A CESAIRE COOP	Séjour découvertes	2	3	80 €	4 400 €	025832
69003	B	ECOLE PRIMAIRE A CESAIRE COOP	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	025832
69003	A	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE	Séjour découvertes	2	5	160 €	3 000 €	AS0453
69003	C	ECOLE PUBLIQUE ELEMENTAIRE PAUL BERT OCCE	Séjour découvertes	3	5	240 €	9 600 €	EC0267
69004	B	ECOLE PRIMAIRE GEORGES LAPIERRE	Séjour découvertes	4	4	240 €	8 800 €	012163
69004	C	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE (DOCCE RHONE COOPE LA FON)	Séjour découvertes	3	5	240 €	8 400 €	EC0245
69004	C	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE	Séjour découvertes	3	3	120 €	2 100 €	EC0245

Code postal	Catégorie école	Coopératives scolaires concernées	Titre action	Total nombre de classes accordées	Nb de jours	Attribué vac VDL	Attribué sub VDL	Code tiers
		(DOCCE RHONE COOPE LA FON)						
69005	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE FULCHIRON	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	CP0201
69005	B	OCCE ECOLE PRIMAIRE FULCHIRON	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	CP0201
69005	C	OCCE ECOLE PRIMAIRE LES GEMEAUX	Séjour découvertes	3	4	180 €	8 400 €	AS0441
69005	C	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE CHAMPVERT OUEST	Séjour découvertes	3	3	120 €	8 400 €	AS0757
69006	A	COOP ECOLE ELEM JEAN RACINE	Séjour découvertes	1	3	40 €	1 500 €	040404
69006	A	COOP ECOLE ELEM JEAN RACINE	Séjour découvertes	2	3	80 €	3 000 €	040404
69007	A	ECOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE	Séjour découvertes	2	5	160 €	3 000 €	OC0221
69007	B	ASSOCIATION SCOLAIRE CAVENNE (ELEMENTAIRE CAVENNE)	Séjour découvertes	5	4	300 €	7 500 €	AS0702
69007	B	ECOLE MATERNELLE BERTHELOT OCCE (GS BERTHELOT)	Séjour découvertes	1	5	80 €	2 200 €	OC0313
69007	B	ASS SPORTIVE CHAVANT FAURE (GS CHAVANT)	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	CO0217
69007	C	OCCE ECOLE SERGENT BLANDAN	Séjour découvertes	2	5	160 €	5 600 €	055537
69008	D	ASS SPORTIVE EC ETATS UNIS CHARLES PEGUY (ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY)	Séjour découvertes	2	4	120 €	8 000 €	AS0154
69008	C	OCCE ECOLE PRIMAIRE E.	Séjour découvertes	4	5	320 €	11 200 €	012165

Code postal	Catégorie école	Coopératives scolaires concernées	Titre action	Total nombre de classes accordées	Nb de jours	Attribué vac VDL	Attribué sub VDL	Code tiers
		HERRIOT						
69008	C	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN GIONO (ASS GIONO EC JEAN GIONO)	Séjour découvertes	3	5	240 €	12 000 €	OC0217
69008	C	OCCE ECOLE PRIMAIRE JOHN KENNEDY	Séjour découvertes	4	3	160 €	11 400 €	OC0236
69008	D	AMICALE LAIQUE ALAIN FOURNIER (ELEMENTAIRE ALAIN FOURNIER)	Séjour découvertes	3	5	240 €	12 000 €	AS0461
69008	D	AMICALE LAIQUE ALAIN FOURNIER (ELEMENTAIRE ALAIN FOURNIER)	Séjour découvertes complément report séjours 2021	1	5	80 €	2 000 €	AS0461
69008	B	ECOLE PRIMAIRE LUMIERE OCCE	Séjour découvertes	2	5	160 €	4 400 €	OC0322
69008	D	OCCE ECOLE MATERNELLE MARIE BORDAS (GS MARIE BORDAS)	Séjour découvertes	4	5	320 €	8 000 €	OC0319
69009	C	ASS SPORTIVE SCOLAIRE TISSOT (ELEMENTAIRE AUDREY HEPBURN)	Séjour découvertes	3	4	180 €	9 800 €	OC0211
69009	C	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE GARE D'EAU	Séjour découvertes	3	5	240 €	8 400 €	AS0465
69009	D	ECOLE ELEMENTAIRE A. DAUDET OCCE	Séjour découvertes	2	5	160 €	8 000 €	OC0213
69009	D	ECOLE PRIMAIRE A JEAN ZAY OCCE	Séjour découvertes	2	5	160 €	8 000 €	OC0554
				<b>105</b>	<b>187</b>	<b>7 180 €</b>	<b>261 300 €</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans la programmation des classes découvertes 2022 sont approuvées.
- 2- Les dépenses des subventions pour les classes découvertes seront financées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022 (sous réserve du vote du BP 2022) selon les modalités suivantes : séjours « libres » pour un montant de 261 300 € (tableau n°1) programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 44440, ART 65748, fonction 284.
- 3- Les montants des indemnités de vacances des enseignants accompagnateurs de séjours « libres » sont approuvés.
- 4- Les dépenses des indemnités de vacances seront financées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022 (sous réserve du vote du BP 2022) selon les modalités suivantes : les indemnités, d'un montant total de 7 180 € correspondant aux vacances des enseignants, seront prélevées sur le programme PROJEDU, opération VACATPEL, chapitre 012.
- 5- Il sera procédé auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en tout ou partie, en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions.

Les subventions étant attribuées pour des projets déterminés, les organismes devront produire un compte rendu financier qui atteste des charges et produits affectés à la réalisation du projet subventionné (accompagné le cas échéant des copies de factures).

Dans le cadre de l'année budgétaire 2022, les demandes de restitution se feront par annulation totales ou partielles des mandats.

Dans le cadre d'années budgétaires postérieures, les annulations totales ou partielles seront traitées par l'émission de titres sur la nature 773.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET